

REVISION DU DIAGNOSTIC DSRP

1.-SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Les ressources naturelles ne sont pas seulement indispensables à la vie (air pur, terres fertiles, arbres qui transforment le dioxyde de carbone en oxygène,...). Elles constituent également la ressource économique essentielle de centaines de millions de personnes. La dégradation des sols due à l'érosion, l'utilisation ou l'abus de produits chimiques, le surpâturage, ou la salinisation résultant d'une mauvaise gestion des ressources en eau entraîne une perte dans le revenu des petits agriculteurs et les condamnent à la pauvreté. Au Sénégal, les terres sont menacées par la dégradation. En effet, sur 3,8 millions d'ha agricoles arables, on compte 2,4 millions qui sont dégradés. Cependant, ces chiffres cachent des disparités d'une zone à une autre. Le tableau suivant indique la répartition des terres arables dégradées par zone éco-géographique

Tableau1 : répartition des terres arables dégradées par zone éco-géographique

	Casamance	Sénégal Orientale	Bassin Arachidier	Zone Sylvo-pastoral	Vallée du fleuve Sénégal	Niayes	Nationale
Salinisation	300 000	100 000	200 000	-	40 000	5 000	645 000
Erosion hydrique	300 000	150 000	900 000	30 000	100 000	30 000	1 510 000
Erosion éolienne	20 000	15 000	50 000	90 000	100 000	12 000	2 870 000
Total	620 000	265 000	1 150 000	120 000	240 000	47000	2 442 000

Sources : Rapport OMD, Plan Nationale d'Actions pour l'environnement et le cadre de vie

La pauvreté mène à la déforestation, du fait d'une utilisation peu judicieuse du bois et des autres ressources nécessaires à la cuisine, au chauffage, à la construction de maisons et à la fabrication d'objets. Au Sénégal, 55,5% et 11% des ménages utilisent respectivement le bois de chauffe et le charbon pour la cuisine. Cependant, ces chiffres cachent des disparités d'un milieu de résidence à un autre. En effet, à Dakar, moins de 13% des ménages utilisent le bois de chauffe et le charbon et dans les autres villes 54%, alors qu'en zone rurale, le bois de chauffe est largement utilisé, environ 82% des ménages. L'utilisation massive du bois de chauffe et du charbon à la cuisine, ainsi que le défrichement des superficies concourent inéluctablement à la déforestation si une politique hardie de reboisement n'est pas menée. Pendant la période 2002-2003, le taux de couverture végétale a connu une légère baisse passant ainsi de 1,9% à 1,8%. La déforestation prive les groupes les plus vulnérables de ressources essentielles, accélérant le processus qui lie pauvreté et dégradation de l'environnement.

La pollution de l'air, de l'eau et de la terre ne détruit pas seulement les atouts économiques, elle menace la santé des habitants. La pollution de l'air engendrée par des techniques de production polluantes qui sont utilisées par les pauvres par ignorance ou par incapacité d'investir dans des technologies respectueuses de l'environnement, est également responsable du réchauffement mondial et des changements climatiques que les pays pauvres n'ont pas les moyens de combattre. La pollution de l'eau, qui provient d'un manque d'information sur une bonne gestion de cette ressource, aboutit à la stérilisation des terres. Elle met en danger les pêcheries, est à l'origine du développement de certaines maladies, et ce sont les pauvres qui souffrent le plus des conséquences qu'elle engendre.

2.-SECTEUR DE L'AGRICULTURE

L'agriculture constitue la principale activité économique en milieu rural, mais sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut reste faible et variable d'une année à l'autre. Pour les quatre dernières années, elle se situe à moins de 10%.

Malgré son importance socioéconomique, les ressources qui lui sont affectées restent modestes : le sous-secteur reçoit actuellement 15% du budget national d'investissement contre 9% environ en 2003 et 4% du budget de fonctionnement contre 1% environ en 2003.

Près de 2.500.000 ha sont annuellement cultivés, les céréales occupant 47 à 62% des emblavures et l'arachide d'huilerie 25 à 40% suivant les années. Ces variations sont essentiellement liées à la disponibilité des semences d'arachide : substitution du mil à l'arachide en cas de déficit de semences d'arachide.

Les superficies exploitées en irriguées ne dépassent guère 4% des surfaces.

La superficie cultivée par actif est d'environ 1 ha actuellement alors qu'elle était de 1,6 ha en 1976. La part de la superficie réservée aux cultures vivrières est restée constante avec 0,6 ha alors que la superficie emblavée en cultures de rente a diminué de 1 ha à 0,4 ha par actif essentiellement en raison des difficultés d'approvisionnement en intrants.

Il faut noter que **Le mil et le sorgho occupent 90,87% des ménages ruraux agricoles, tandis que l'arachide en occupe 73,22%**¹

CAMPAGNES	Superficies en ha				variation en %		
	2001/2002 (a)	2002/2003 (b)	2003/2004 (c)	2004/2005 (d)	(b)/(a)	(c)/(b)	(d)/(c)
TOTAL SUPERFICIE	2 316 410	2 249 272	2 157 437	2 309 465	-2,90	-4,08	6,70%
Cult.industrielle	1 015 658	848 964	571 004	890 860	-16	-33	36
Céréales	1 153 265	1 205 316	1 331 210	1 082 547	4,5	10	-23
Tubercules	118 479	154 004	181 548	247 766	30	18	27
Autres cultures	29 008	40 988	73 675	88 292	41	80	19

Source: DAPS

Au niveau des rendements, on note en 2002 une chute globale de près de 67% engendrée par de fortes baisses sur l'arachide. S'agissant des autres cultures le niveau des rendements a été dans l'ensemble faible reflétant les conditions climatiques de la campagne. En 2003 les bonnes conditions climatiques ont contribué à augmenter considérablement le niveau des rendements.

En 2004/2005, les productions ont accusé une baisse de 31% soit 367 363 tonnes en valeur absolue. Cette baisse est principalement imputable au mil (-48%, soit 304 674 tonnes) et au sorgho (-33%) : baisse de rendement due au péril acridien (mil -23%, sorgho -14%).

CAMPAGNES	Production en tonnes				Variation en %		
	2001/2002 (a)	2002/2003 (b)	2003/2004 (c)	2004/2005 (d)	(b)/(a)	(c)/(b)	(d)/(c)
Arachide huilerie	887 356	260 733	440 709	602 621	-71	69	27
Coton	34237	34 131	54 964	39 668	-0,3	61	-39
Céréales	961 562	785 396	1 451 893	1 084 530	-18	85	-31
Mil	470 105	414 820	628 426	323 752	-12	51	-48
sorgho	140 297	116 929	189 787	126 492	-17	62	-33
Maïs	106 444	80 372	400 909	421 419	-24	399	5
Riz	243 907	172 395	231 805	232 692	-29	34	0
Fonio	809	880	966	1 040	8,8	10	7

Source: DAPS

La couverture des besoins en céréales qui avait connu une nette amélioration en 2003/2004 (62%) suite au programme de diversification, a connu une régression en 2004/2005 (45%) du fait de l'invasion acridienne.

¹ Stratégie de création de richesse en vue de l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim MEF- MPDD
Lamothe Mbaye Janvier 2005

Couverture des besoins alimentaires en céréales au cours des sept dernières années

Années	Populat° nationale au 31/10	Product° nationale nette céréales	Couverture par prod nat	Stocks et aides	Dispon nationales	Couverture par dispon locales	Importat.	Disp totales pour cons	Déficit net après import
		(T)	(%)	(T)	(T)	(%)	(T)		(%)
	a	b	$c=b/(a*0,185)$	d	e	$F=e/(a*0,185)$	g	h	$I=h/(a*0,185)$
1998	9 234 000	617 362	36	198 325	815 687	48	862 490	1 678 177	98
1999/00	9 483 318	788 556	45	172 218	960 774	55	728 872	1 689 646	96
2000/01	9 739 367	845 770	47	127 947	973 717	54	872 631	1 846 348	102
2001/2002	10 028 664	773 988	42	187 733	961 721	52	1 042 529	2 004 250	108
2002/2003	10 299 438	669 531	35	231 522	901 053	47	999 184	1 900 237	100
2003/2004	10 577 523	1 220 464	62	158 972	1 379 436	70	841 896	2 221 332	114
2004/2005	10 834 135	955 385	45	130 067	1 085 452	51	979 634	2 065 086	96

Le coefficient de dépendance alimentaire du pays en céréales reste très important (plus de 50%)

Ainsi, le Sénégal enregistre toutes les années un déficit céréalier équivalent en EPC (équivalents produits consommables) à 27 kg/hbts en moyenne

Les faibles performances de l'agriculture sont essentiellement dues aux difficultés notées dans le sous-secteur et dont les plus importantes sont : (i) la baisse du revenu réel des paysans qui a provoqué la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles, (ii) la saturation et dégradation des terroirs (iii) le transfert de technologies et de connaissances souvent inapproprié et sans rapport avec les niveaux des ressources tirées de l'exploitation agricole (iv) l'accès difficile au système de crédit (v) la non disponibilité de semences de bonne qualité en quantité suffisante notamment pour la filière arachide (vi) l'obsolescence du matériel agricole (vii) l'exode rural avec comme corollaire le vieillissement des chefs d'exploitation notamment dans le bassin arachidier, (viii) les insuffisances du frêt pour les produits horticoles (ix), (x) mauvaise qualité des pistes de production et manque d'infrastructures de stockage et de transformation.

3. SECTEUR DE L'ELEVAGE

Le sous-secteur de l'élevage constitue avec les cultures pluviales l'essentiel de la production du secteur primaire. En 2002, le sous secteur de l'élevage a représenté 35% du PIB du secteur primaire et 4,8% du PIB total. La production du secteur de l'élevage est composée de la production de viande, de lait, d'œufs et de miel.

De 2001 à 2002, la production locale de viande est passée de 124 161 tonnes à 119 933 tonnes, soit une baisse estimée à 3,4%. En 2003, la production a toujours continué de baisser (environ 1,6%) du fait du repli de la production des différentes espèces. Toutefois, le secteur souffre de la multiplicité des intermédiaires, qui est entretenu de l'éloignement des zones de production et des zones de consommation. En effet, ceci réduit la plus-value qui aurait pu être créée en zone de production, cause des pertes importantes de production et limite la transparence des opérations.

S'agissant de la production d'œufs, elle a été de 337 millions d'unités en 2003, équivalent à une valeur de 21,5 milliards.

Concernant la production de miel, elle passe de 700 tonnes en 2001 à 1300 tonnes en 2003, soit une progression fulgurante de 85,7%. Cependant, le secteur reste confronté à des difficultés d'ordre structurel. En effet, les organisations professionnelles existantes sont peu structurées.

Pendant la période 2002-2003, la production laitière nationale a connu une hausse de 8,8%. Toutefois, la production est caractérisée par un déficit structurel lié par les maigres rendements laitiers de la majeure partie du cheptel ruminant. En plus de la mauvaise organisation de la filière laitière, beaucoup de difficultés se rencontrent dans la collecte, la conservation et la transformation du lait produit localement.

L'élevage occupe environ 350.000 familles, soit 3 millions d'individus et représente en milieu rural 12 % des revenus (55 à 75% en milieu pastoral et 40% en milieu agropastoral). Il joue ainsi un rôle important pour la sécurité alimentaire des ménages et constitue une épargne pour beaucoup d'exploitants. Toutefois, les productions animales restent insuffisantes pour satisfaire les besoins.

Malgré son importance socioéconomique, les investissements consacrés au sous-secteur de l'élevage sont faibles et cela se traduit par l'insuffisance des infrastructures de base (pistes de production dans la zone sylvopastorale, ouvrage hydraulique, unités de transformation et de conservation etc.). En effet, les investissements qui étaient de l'ordre de 10% du volume total affecté au secteur agricole au cours de la décennie 1985-1994, sont passés à 5% pour la décennie actuelle. De plus, le secteur reste confronté à d'autres obstacles dont les plus importants sont : (i) un mode d'élevage essentiellement extensif où l'alimentation du cheptel est basé sur les pâturages naturels soumis aux aléas climatiques, aux feux de brousses et à la pression des cultures, (ii) une persistance de certaines maladies telle que la peste des petits ruminants, la maladie du Newcastle, la peste porcine africaine, la peste équine etc., (iii) une connaissance limitée des effectifs réels du cheptel (iv) le sous équipement et le faible niveau de technicité des producteurs, (v) les insuffisances dans la politique de formation des éleveurs, (vi) la présence de nombreux intermédiaires dans les circuits de commercialisation du bétail entraînant un renchérissement des prix de la viande à la consommation (vii) l'absence d'une sécurisation foncière pour les activités pastorales.

On distingue dans le pays trois systèmes d'élevage :

- i) le système pastoral pur : localisé dans les zones sèches au nord de l'isohyète 400 mm, il concerne 32% des bovins et 35% des petits ruminants ; il est caractérisé par une grande mobilité des groupes humains et de leur bétail ;
- ii) le système agropastoral où l'élevage, plus ou moins intégré à l'agriculture, est sédentaire ou transhumant sur de faibles amplitudes ; ce système qui se retrouve dans le Bassin arachidier et dans les régions sud concerne 67% des bovins et 62% des petits ruminants ;
- iii) le système périurbain, voire urbain localisé dans la zone des Niayes concerne 1% des bovins et 3% des petits ruminants ; dans ce système, les élevages sont intensifs ou semi-intensifs avec une forte orientation commerciale et l'intervention de nouveaux opérateurs économiques qui se distinguent des éleveurs traditionnels.

D'après l'enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM)², 1 ménage sur 2 posséderait du bétail, (9 ménages sur 10 en milieu rural, 3 sur 10 à Dakar et 5 sur 10 dans les autres villes). En milieu rural, le bétail aurait surtout une fonction d'épargne (sécurité alimentaire), mais serait également un outil de production (animaux de trait) et une source d'engrais (fumure).

Le nombre moyen de bêtes par ménage est de 18,3 au niveau national et de 23,3 en milieu rural (3,8 bovins, 4 ovins, 3,7 caprins et 11,8 volailles).

Politique de développement du sous-secteur élevage

Conscient de l'importance que revêt le sous-secteur élevage pour l'économie nationale, les autorités sénégalaises ont élaboré un plan décennal de développement de l'élevage et un plan intérimaire d'action pour la relance de l'élevage.

En adéquation avec les orientations de la politique économique et sociale du pays, ces documents visent pour le sous-secteur, les objectifs globaux suivants :

- i) contribuer à la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire;
- ii) améliorer le revenu des éleveurs et lutter contre la pauvreté;
- iii) préserver les ressources naturelles.

² DPS (Direction de la Prévision et de la Statistique), ESAM (94-95)– Rapport de synthèse, Dakar, 1995

Ces enjeux se traduisent par les objectifs spécifiques majeurs ci-après:

- i) l'accroissement de la production animale par l'amélioration des conditions d'élevage;
- ii) le renforcement du rôle de l'élevage dans les exploitations de type familial;
- iii) l'approvisionnement des centres de consommation en produits de qualité;
- iv) la responsabilisation effective des communautés de base et des producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles de leur terroir ;
- v) la professionnalisation des organisations de producteurs. Ces différents axes seront pris en compte dans le cadre de la présente étude afin de permettre de définir, au terme d'un processus participatif et itératif, un schéma directeur et les domaines d'intervention prioritaires pour le sous-secteur.

4.-SECTEUR DU TOURISME

Le tourisme constitue la deuxième source de devise du pays et contribue considérablement à la promotion de l'emploi et au développement régional du pays. Avec une contribution de 4,6% dans le PIB, il se place maintenant devant le secteur de la pêche (3% du PIB).

Une ventilation des recettes, du tourisme international, collectées au Sénégal, permet de constater que l'hôtellerie est la principale bénéficiaire des dépenses des visiteurs (71,6%), suivie des artisans (12,2%) et de la restauration hors hôtel (5,6%).

La valeur ajoutée créée par le secteur du tourisme, du fait de nombreux effets d'entraînements, est directe et indirecte. En plus des emplois directement créés dans le secteur, de nombreux autres emplois découlent de cette activité (fournisseurs de biens ou de services aux touristes ou aux unités touristiques). Le secteur emploie ainsi directement 8.000 personnes et environ 15.000 indirectement.

L'offre touristique est, à l'heure actuelle, exclusivement balnéaire. Ce créneau n'est cependant pas saturé et de nombreux sites pourraient encore être exploités tant sur la Petite Côte, qu'en Casamance, dans le Sine-Saloum et sur la Grande-Côte. Avec 700 km de côte, le pays dispose de nombreuses plages (environ 500km).

Cependant, à moyen terme, le pays pourrait développer de nouvelles formes de tourisme. La destination se prête en effet à la commercialisation d'une grande variété de forfaits et permet aux distributeurs d'envisager aussi bien la promotion d'une destination de masse que d'un lieu pour activités spécifiques et spécialisées. On distingue à l'intérieur du Sénégal plusieurs grandes régions touristiques, chacune ayant une vocation différente et complémentaire. Si Dakar se prête bien au tourisme d'affaires, la Petite Côte, la Casamance et le Sine-Saloum sont dédiées au tourisme balnéaire, alors que Saint-Louis et le Sénégal oriental répondent d'avantage au tourisme culturel et de découverte.

Les infrastructures d'accueil ont considérablement augmenté aussi bien en 2002 qu'en 2003, années pour lesquelles les réceptifs hôteliers ont connu respectivement des accroissements de 10,4% et 14,1%.

L'organisation de la filière est fortement marquée par la présence française. Ce sont les grands tours opérateurs qui dominent la destination. Nouvelles Frontières, Club Méditerranée, Fram, Jet tours, le groupe Accor et Rev'Vacances acheminent 80% des touristes. La plupart d'entre eux possèdent leurs propres hôtels au Sénégal. Une douzaine de petits organisateurs (Africatours, Republic Tours, Look Voyages...) se sont établis avec plus ou moins de succès. Parallèlement, de nombreux opérateurs français individuels sont présents dans le secteur de l'hôtellerie ("campements"), de la location de la restauration et des activités diverses.

L'analyse de l'intensité des flux touristiques du Sénégal permet de différencier deux périodes distinctes : la haute saison de novembre à avril et la basse saison de mai à octobre. Le taux moyen d'occupation est faible, reste inférieur à 40%. Le coefficient de saisonnalité est par contre élevé : en haute saison il vient 41% de plus de touristes qu'en basse saison.

Au niveau national, le réseau routier classé fait état d'une longueur totale de 14 577 km décomposée en 4 265 de routes bitumées, soit 29,3%, et 10 371 km de routes non revêtues. Selon les inspections sommaires réalisés en 2002, 29% du réseau routier non revêtu est en très mauvais état, 57% en mauvais état, 13% en état moyenne et 1% en bon état. Ces déficiences infrastructurelles influencent négativement le volume des investissements privés mais entravent également les perspectives de croissance.

En milieu urbain, les zones de résidence ne correspondent pas souvent aux lieux de travail, entraînant chaque jour d'importants mouvements de population. La mobilité des populations à ces niveaux est en général assurée par un système de transport informel. Ce mode transport est caractérisé par une insuffisance organisationnel, une vétusté du parc et des méthodes d'exploitation anarchiques. A cela s'ajoutent l'accroissement des véhicules privés et l'insuffisance d'infrastructures routières entraînant ainsi les dysfonctionnements suivants : (i) problème de sécurité routière se traduisant par des décès, des blessures et des dégâts matériels, (ii) l'encombrement et par conséquent des pertes de temps dans les embouteillages. Ces dysfonctionnements accroissent inéluctablement les coûts du transport qui sont de deux types :

- Les coûts liés au fonctionnement de l'activité (carburant, personnel),
- Les coûts les moins évidents mais comprennent les dépenses liées aux accidents (soins de santé, valeur des vies perdues et perte de productivité), les coûts environnementaux et les coûts occasionnés par les encombrements représentés ici par le temps perdu par les passagers lorsqu'ils utilisent le transport public.

En milieu rural, le réseau des pistes demeure encore insuffisant. Il est essentiellement composé de routes non classées, dont un linéaire de pistes en terre estimé entre 5 000 et 15 000 km⁵. Il se résume aux routes de désenclavement intercommunautaire et intracommunautaire ainsi qu'à celles qui relient les communautés rurales au réseau classé. Ce dernier compte 14 576 km⁶ de voies de grande circulation dont 4216 de pistes. Cette situation limite l'accès des populations aux infrastructures rurales et réduit considérablement la productivité à ce niveau.

Par ailleurs, en milieu rural, l'insuffisance d'infrastructures routière et des moyens de transport constitue un obstacle à l'accès des infrastructures de santé. Les faibles performances enregistrés au niveau du secteur de la santé surtout en milieu rural, notamment en ce qui concerne la mortalité maternelle trouve une partie de son explication dans l'enclavement de ces zones.

8.- SECTEUR DE LA PECHE

La pêche occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Elle constitue une des principales sources de recettes en devise (163,3 milliards en 2003). Sa part dans le PIB fluctue autour de 3%. Elle génère aujourd'hui près de 63 000 emplois directs dont 94% sont fournis par la pêche artisanale. La pêche crée aussi des emplois connexes et occupe près de 17% de la population active sénégalaise soit environ 600 000 personnes, contribuant ainsi à la création de richesse et, donc à la réduction de la pauvreté.

Les principales contraintes auxquelles le secteur est confronté sont : (i) L'insuffisance des connaissances sur l'état des ressources, (ii) la cohabitation de plus en plus conflictuelle entre les acteurs de la pêche artisanale mais aussi entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, due, en partie, à l'exiguïté des zones de pêche, (iii) l'insuffisance de quais de débarquement et d'aires de transformation (iv) les techniques désuètes de capture et les moyens de conservation à bord des embarcations, en plus de l'éloignement des zones de pêche, constituent les causes fondamentales de perte de qualité des espèces, (v) le manque de formation et d'organisation des acteurs des différents filières.

⁵ Stratégie Nationale de transport en milieu rural.

⁶ Programme d'Infrastructure de soutien à la réalisation des OMD

9. SECTEUR DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Sous secteur de l'industrie

Selon les estimations, le poids de l'industrie dans l'économie nationale est resté entre 1991 et 2001 stationnaire autour de 16%. Ainsi le secteur n'a pu répondre à sa vocation de secteur structurant pour toute l'économie du Sénégal. Les principales raisons sont : le peu de succès des politiques et stratégies industrielles mises en œuvre, et les contraintes structurelles et l'environnement peu favorable qui grèvent sa compétitivité. Ainsi du diagnostic du secteur on retient :

- la NPI a occasionné des milliers de pertes d'emplois (5000 en 1993), la fermeture de nombreuses entreprises (14% en 1991) et le blocage de la demande ;
- La faible valorisation industrielle des ressources naturelles limite la valeur ajoutée réalisée au plan national ;
- L'absence d'une politique de compétitivité et de renforcement des capacités productives depuis le NPI ;
- L'inexistence de nouveaux emplois suite au tassement des effectifs industriels ;
- les résultats de la décentralisation industrielle sont dérisoires puisque la région de Dakar à elle seule recueille près de :
 - o 90% du total des entreprises
 - o 70% de la valeur ajoutée du secteur industriel
 - o 75% des emplois permanents
 - o plus de 75% des salaires distribués

Pour faire jouer à l'industrie sénégalaise son rôle, il y a lieu à partir d'une vision partagée de bâtir une stratégie industrielle appropriée et pertinente. Ainsi une Politique de Redéploiement Industrielle (PRI) a été définie en avril 2002. Elle fixe les orientations générales suivantes :

- la création, la diversification, la densification et l'intégration de petites et moyennes entreprises agricoles, artisanales, industrielles et minières harmonieusement réparties dans l'étendue du territoire national en fonction des potentialités et avantages comparatifs de chaque région, grâce à une politique de décentralisation industrielle conséquente.
- la création d'une offre de produits industriels compétitifs et à haute valeur ajoutée, suffisamment importante pour satisfaire une bonne partie de la demande nationale mais également du marché communautaire et international, grâce à un outil industriel remis à niveau et géré avec des capacités managériales avérées ;
- le pari sur la compétitivité soutenue par une recherche appliquée dynamique, un encouragement à l'innovation technologique et à l'exploitation judicieuse de la propriété industrielle, et une politique de qualité, de normalisation, de certification et de métrologie adossée aux standards internationaux ;
- la disponibilité d'un réseau d'infrastructures (parcs industriels, voies de communication etc..) et d'activités de soutien (sous-traitance, appui-conseil, facilitations diverses etc..) grâce à des services publics et privés de qualité ;
- l'insertion dans l'économie africaine et mondiale grâce aux nouvelles opportunités offertes par l'intégration économique sous régionale et régionale ainsi que le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Sous secteur de l'artisanat

En 1992, 77 927 entreprises artisanales étaient recensées sur l'ensemble du territoire. Par section ou catégorie, elles se répartissent ainsi :

- artisanat de production : 52.925 (67,92%) ;
- artisanat de service : 14.826 (19,02%) ;
- artisanat d'art : 10 176 (13,06%).

Ces entreprises artisanales font travailler en toute saison une main d'œuvre estimée à 158 268 actifs (recensement de 1992), en majorité constitués par les hommes : 124 354 (78,57%) et des femmes (21 ,43%).

L'artisanat rural joue un rôle de l'agriculture. Il regroupe les activités axées sur des corps de métiers qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, notamment dans les domaines de :

- la réparation, l'entretien et la fabrication de matériels et équipements agricoles ;
- la transformation et la valorisation des ressources locales ;
- la prestation de services indispensables au monde rural

Le sous-secteur artisanat a traversé plusieurs péripéties dans la recherche de sa voie de salut. Elle connaît, malheureusement, encore des difficultés pour son plein épanouissement. Ces difficultés communes à l'ensemble des composantes du sous-secteur, sont d'ordre technique, institutionnel et réglementaire.

Contraintes techniques

Les contraintes techniques du secteur sont observables dans divers domaines, parmi lesquels on peut noter :

- le domaine de l'encadrement et des infrastructures de base, principalement en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, mais également de disponibilité de sites aménagés pour les artisans ;
- le domaine des marchés, dont l'accès est souvent difficile pour les artisans particulièrement en matière de marchés publics ;
- le domaine du crédit, les difficultés d'accès sont principalement dues au manque de confiance des banques vis à vis du secteur, mais également à l'absence de structures de financement adaptées aux besoins du secteur ;
- la formation, la sensibilisation et l'information souffrent d'une insuffisance de moyens alors que le niveau de formation des artisans est très faible et que les agents des structures d'encadrement ont besoin de formation en gestion. Par ailleurs, la quantification du secteur est rendue difficile par des réticences dans la transmission d'informations fiables.

Contraintes institutionnelles et réglementaires

Les principales contraintes institutionnelles et réglementaires sont celles liées :

- à l'encadrement avec des faiblesses dans l'organisation, le fonctionnement et le financement des structures destinées à cet effet ;
- aux tentatives d'organisation et de régulation du secteur dont les procédures utilisées sont jugées complexes ;
- au statut social de l'artisan particulièrement en matière de protection sociale;
- à l'organisation de l'épargne du secteur principalement du fait que les systèmes d'épargne et de crédit mis en place en rapport avec les artisans n'ont pas le même niveau de structuration et n'offrent pas les mêmes garanties de fonctionnement que les banques de la place. Ils ne sont pas encore suffisamment armés pour jouer le rôle véritable qu'on attend d'eux.

Dans le cadre des nouvelles orientations prises pour ce sous secteur, le ministère de l'Industrie et de l'Artisanat du pays s'est fixé comme objectif, depuis l'alternance de 2000, de décentraliser les villages artisanaux du pays. Une initiative qui devrait permettre à ceux qui vivent de cette activité de travailler dans de meilleures conditions, de promouvoir leur activité et de gagner en efficacité sur le marché du travail. L'autre projet des autorités consiste à mettre en place des circuits touristiques qui

comprendront comme étape certaines de ces structures, afin notamment de faire connaître l'art sénégalais hors des frontières.

En 2003, sept départements ont vu les travaux de construction commencer. En 2004, huit autres circonscriptions sont prévues au programme.

10.- SECTEUR DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'accélération de l'urbanisation et les impacts défavorables des PAS et de la dévaluation sur le tissu social au Sénégal ont accentué le bouleversement de la cellule familiale (enfants, femmes, hommes) et des relations de solidarité (anciens, personnes handicapées, ONG, etc.). Ainsi, le déséquilibre profond entre les ressources disponibles et les besoins essentiels à satisfaire a créé une crise sans précédent qui met à rude épreuve la survie des groupes vulnérables essentiellement composés des femmes, des enfants, des handicapés, des personnes du troisième âge (notamment des retraités).

Les femmes

D'après les résultats préliminaires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-III), 52% de la population totale est constituée de femmes. Malgré les efforts menés par le gouvernement, la situation des femmes demeure préoccupante.

S'agissant de la mortalité maternelle, les dernières statistiques (de 1992) estiment le taux à 510 décès pour 100 000 naissances vivantes qui pourrait dépasser 1000 pour certaines régions (Kolda, Tambacounda). Les lourdes charges de la femme, la malnutrition et les carences en micronutriments, les maladies, les grossesses non désirées et les avortements, la faible prise en charge des grossesses et les conditions d'accouchement (selon les résultats de l'ESAMII 42% des naissances ne sont pas assistées par un personnel qualifié) constituent les principaux déterminants au taux élevé de la mortalité maternelle. Outre ces déterminants, les pratiques culturelles telles que l'excision des filles et les mariages précoces constituent aussi des causes de la mortalité maternelle.

La situation des femmes est également caractérisée par une faible représentation dans des instances de décision comparativement aux hommes. En plus des activités domestiques qu'elles effectuent (puisage de l'eau, ramassage du bois, préparation du repas et rôle de mère) elles participent à toutes les activités socioéconomiques (agriculture, élevage, artisanat, petit commerce etc.). Cependant, la majeure partie des femmes évoluent dans le secteur informel (plus de 60%) ce qui n'est pas sans contraintes, car elles éprouvent de nombreuses difficultés dont l'obtention du crédit. A cela, il faut ajouter les difficultés d'accès des femmes rurales aux facteurs de production tels que la terre et le capital physique.

Sur le plan éducatif, des progrès importants ont été enregistrés dans le domaine de l'accès à l'enseignement primaire. Le taux brut de scolarisation chez les filles est passé de 67,6% en 2001/2002 à 77,9% en 2003/2004. En terme de parité filles/garçons, des efforts considérables ont été menés. En effet, l'écart qui sépare les filles et les garçons en terme de Taux Brut de Scolarisation (TBS) au niveau national est passé de 11 points en 2001/2002 à 5 points en 2003/2004. Toutefois, même si l'écart entre garçons et filles s'est réduit sensiblement au niveau national, il n'en demeure pas moins que cet écart reste très important au niveau de certaines régions.

Les enfants

En dépit des efforts réalisés, la mortalité infanto-juvénile reste élevée. Sur le plan nutritionnel, les statistiques de ces dernières années ont révélé une amélioration des taux de sous nutrition. Selon l'enquête ESAMII, 2,5% des enfants souffraient d'émaciation, 19,5% d'insuffisance pondérale et 17,4% de retard de croissance sévère.

S'agissant du travail des enfants, il reste un fait structurel de la société sénégalaise. En effet, 36% des enfants âgés de 5 à 15 ans exercent un travail. Les déterminants sont multidimensionnels et concernent aussi bien l'offre que la demande de travail. Certains sont de nature économique, d'autres relèvent des perceptions sociales dominantes. Les activités exercées par les enfants relèvent essentiellement du

secteur informel. Les formes d'exercices sont très différenciées et vont du travail non rémunéré au salariat en passant par le travail indépendant.

Les personnes de troisième âge

Les personnes du troisième âge représentent environ 6% de la population. La faiblesse de leurs revenus réduit leur accès aux services sociaux de base et donc accroît la pauvreté. Environ 56% des ménages dirigés par une personne de troisième âge sont touchés par la pauvreté dont ils contribuent à hauteur de 19%. Les personnes de cette tranche d'âge (plus de 60 ans) rencontrent de nombreuses difficultés dont : la faible participation de ces dernières à la citoyenneté et aux instances de décisions, l'insuffisance d'organisation et de système de prise en charge des personnes âgées, le coût élevé des consultations, des actes médicaux et des médicaments relatifs à leur santé physique, l'accès difficile au crédit bancaire ou à un fond spécial d'appui et de réinsertion, mais également à la terre et au logement.

Les handicapés

Les handicapés constituent l'une des couches les plus vulnérables de la population. Environ 10% de la population souffre d'un handicap, soit plus d'un million d'individus. Ils sont souvent victimes de discriminations, qui sont d'ordre social, éducatif et sanitaire. Les personnes déficientes sont faiblement prises en charge par le système éducatif. En effet, il existe très peu d'institutions spécialisées pour l'éducation des handicapés et la formation leur est très peu accessible. Au niveau du dispositif sanitaire, il existe très peu de centres d'appareillage et de services spécialisés pour la santé des handicapés. Ainsi, la faible prise en compte des handicapés dans le système éducatif et sanitaire réduit significativement leurs chances d'insertion dans le tissu économique et donc accroît la pauvreté.

10.- SECTEUR DE LA JUSTICE

La violence et la délinquance.

Les personnes détenues sont pour la plupart des jeunes. Les statistiques de la justice les plus récentes indiquent un taux de criminalité d'environ 2% marqué par une progression rapide des infractions et une forte présence des jeunes parmi la population carcérale. Cette montée de la délinquance des jeunes peut être imputable au relâchement des efforts des parents dans la prise en charge de l'éducation des adolescents en perte de repères. En outre la violence faite aux femmes est devenue un fait courant dans les quartiers pauvres et dans les familles démunies conduisant souvent à des drames.